CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E28086** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Raison sociale : CESARATTO CARRELAGE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/09/2010

Capital : 30 000

IMPASSE DE LA CORDERIE
69500 BRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 350 886 149 00011

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 8001002

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.260061

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.260061

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 72 37 12 50 **Fax :** 04 78 26 22 70

Portable : 06 13 58 49 77

Responsabilité légale :
CESARATTO DANIEL PRÉSIDENT / CESARATTO MARIO DIRECTRICE GENERALE

Site Internet :

E-mail : cesarattocarrelage@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 616 922 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	6	06/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 16:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.